

11, 13 rue des Archives 94 010 Créteil Cedex Tél : 01 41 94 94 00 Mail : infos@cgt94.fr udcgt94.fr

Créteil, le 30 septembre 2021

## Procédure de licenciement du docteur Zylberberg : symptôme d'une médecine du travail malade !

Le docteur Jean-Louis Zylberberg, médecin du travail sur le secteur du BTP au sein de l'Association Paritaire de Santé au Travail (ASPT) BTP se voit imposer une procédure de licenciement accélérée en dépit des procédures normales et du droit à la défense.

Un CSE et une commission de contrôle ont été convoqués respectivement le 4 et le 5 octobre 2021 avec comme ordre du jour le « projet de licenciement » du docteur Zylberberg avant même qu'il ait été entendu en entretien préalable.

On lui reproche une agressivité «volontaire et répétée».

En s'attaquant à notre camarade, on veut lui faire porter le mal-être des professionnel.les du secteur de la santé, voué à un long processus de disparation orchestré par le MEDEF et les politiques libéraux qui font passer les profits aux actionnaires devant la santé des salarié.es. À la suite d'une agression physique d'un consultant envers une secrétaire médicale, de l'absence de réaction de l'employeur à accompagner les salarié.es affecté.es, l'ambiance de travail s'est considérablement dégradée au sein du centre de santé entrainant des situations de stress.

En exerçant consciencieusement ses missions de prévention des risques professionnels dans un secteur où l'exploitation de la force de travail « casse » les corps, notre camarade gène.

Il refuse d'appliquer les injonctions des patrons de BTP à qui le gouvernement a offert un nouveau cadeau, en faisant adopter la loi du 2 août 2021 qui veut imposer une médecine de sélection et d'appui au management au détriment de la santé mentale et physique des salarié.es.

LA CGT dénonce la marchandisation du secteur de santé au travail et considèrent les professionnel. les de la santé au travail comme de véritables garants du respect de nos droits constitutionnels et institutionnels à la protection de la santé au travail. Elle a refusé de signer le nouvel Accord National Interprofessionnel (ANI) sur la santé au travail, qui accélère la dégradation des droits et moyens d'action des travailleurs sur leurs conditions de travail et leur santé.

Notre camarade Jean-Louis Zylberberg, membre de la direction de l'union locale CGT d'Ivry-sur-Seine/Charenton/Saint-Maurice, mandaté CGT au Conseil Régional d'Orientation des Conditions de Travail Ile-de-France, mandaté CGT à la commission des maladies professionnelles du Conseil d'Orientation des Conditions de Travail (COCT), est convoqué devant la commission de contrôle extraordinaire de son service inter entreprise.

L'UD CGT 94 appelle l'ensemble des militant.es CGT à se rassembler, avec la fédération CGT de la Santé et de l'Action Sociale la fédération CGT de la construction, l'URIF à se rassembler :

## Jeudi 7 octobre à 13h30 au siège de l'ASPT BTP REGION PARISIENNE 110 avenue du général Leclerc 92340 BOURG-LA-REINE

En soutenant massivement notre camarade Jean-Louis, c'est l'avenir de la santé au travail que nous défendons.

## Nous exigeons:

- le retrait de toute procédure disciplinaire à l'encontre du docteur Zylberberg ;
- Le rattachement des services de santé et de médecine du travail à la Sécurité sociale pour garantir une politique de santé au travail indépendante ;
- un droit de retrait mieux protégé ;
- le droit de refus, d'alerter les autorités et la population en cas de pratiques dangereuses pour la santé de la population et pour l'environnement ;
- le droit de stopper une réorganisation ou restructuration dangereuse pour la santé ;
- le droit d'être représenté syndicalement même pour les salariés des TPE et PME au sein d'un Comité d'Hygiène de Santé et de Condition de Travail (CHSCT); celui-ci gagnant aussi des compétences sur les impacts environnementaux de l'activité de l'entreprise;
- · la traçabilité des expositions aux risques et un meilleur suivi médical des salariés ;
- une amélioration de la reconnaissance des maladies professionnelles et des accidents du travail ;
- que la France ratifie les conventions de l'OIT qui concernent la santé au travail.